



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

AVIS AU PUBLIC

CONSULTATION DU PROJET DE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) CONCERNANT LE CENTRE NUCLÉAIRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (CNPE) DE CHINON

Conformément aux articles R741-18 et suivants du Code de la sécurité intérieure, le CNPE de Chinon fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention.

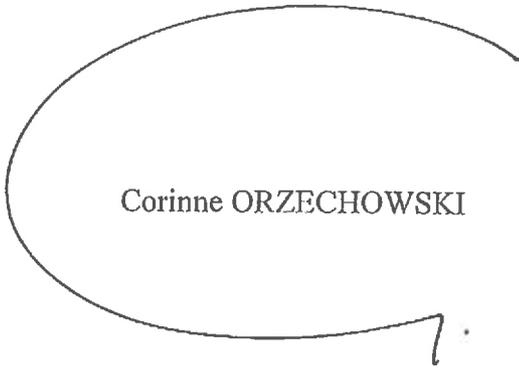
En application des dispositions de l'article R. 741-26 relatif à la consultation du public sur le projet de Plan Particulier d'Intervention de certaines installations, le projet de Plan Particulier d'Intervention est consultable par le public **du 29 août au 30 septembre 2019 inclus** en mairie, dans les préfectures d'Indre-et-Loire (15 rue Bernard Palissy à Tours), du Maine-et-Loire (place Michel Debré à Angers) et de la Vienne (7 place Aristide Briand à Poitiers) ainsi que dans les sous-préfectures de Chinon (1 rue Philippe de Commines – 37500 Chinon), Saumur (33 rue Beaupaire – 49400 Saumur) et Châtellerauld (2 rue Choisin – 86100 Châtellerauld).

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et aux heures habituels d'ouverture de ces lieux.

Un registre est mis en place afin de recueillir les observations du public sur le projet de Plan Particulier d'Intervention.

Le délai de consultation d'un mois achevé, ce registre sera transmis à la préfecture d'Indre-et-Loire **dans un délai de 5 jours**.

Ces observations seront transmises aux services instructeurs pour avis avant l'approbation de ce plan.



Corinne ORZECHOWSKI